

Projet hydraulique et environnemental de Saint- Siméon-de-Bressieux

Compte rendu de l'atelier de concertation avec les habitants de Jarfanière et du Hameau du Temple - le 9 janvier 2024 (Salle du Caroussel)

Personnes présentes

Habitants de Jarfanière et du Hameau du Temple

Olivier Gourdain	Patrice Noyrès	Jean François Nemoz
Jean Luc Malcheaux	Denis Locatteli	Henry Monteil
Bernard Gatel	Maurice Perrin	Bernard Jacquemet
Jean Claude Meary	Evelie Bon	Sandrine et Jean François
André Bergerand	Raymond Pras	Gourdain
Monique et Alain Genevey	Marie-Claire P	Alain Gourdain
Chantal Renevier	Nicole Alsher	Pierre de Luzy
Jean Luc Gourdain	Jean Jacques Alsher	Karine Cattet
Robert Point Dumont	Elisabeth Chapel	Celia Monteil
Dominique Gattet	Yvette Devilla	

Parmi les habitants, plusieurs personnes ont participé à la réunion sans s'inscrire sur la liste de présence du fait qu'elles sont arrivées en retard ou qu'elles ne désiraient pas le faire. Au total, 38 personnes ont participé à cette réunion.

SIRRA

Franck Pourrat, Président du SIRRA
Patrick Denolly, Directeur de projet SIRRA
Aline Branchard, Chargée de mission communication SIRRA

Prestataires

Benoit Chapon, Directeur de projet Hydretudes-Altereo
Laetitia Morlat et Pierre Fillatre, Contrechamp
Vivian Visini, Directeur Teréo

Objectifs de l'atelier

- Partager des informations sur le risque inondation et sur le projet
- Recueillir les points de vue et des propositions

Ordre du jour de l'atelier

- Introduction et présentations
- Présentation du projet
- Travail sur carte en groupes
- Retour en plénière
- Information sur la suite

L'atelier a été introduit par M. Franck Pourrat, président du SIRRA. La présentation power point utilisée comme support d'animation de l'atelier est annexée au présent compte rendu.

Questions/réponses exprimées à la suite de la présentation du projet

Une crue d'occurrence centennale a-t-elle déjà eu lieu à Saint-Siméon-de-Bressieux ? Il s'agit d'une occurrence de crue qui a une chance sur cent de se produire tous les jours. Actuellement, les inondations enregistrées dans le Pas de Calais relèvent de plusieurs crues centennales en seulement quelques semaines d'intervalle. Nous ne disposons pas des données permettant d'identifier et de dater une crue centennale sur le territoire de Saint-Siméon-de-Bressieux. Ce type de crue n'a pas eu lieu durant le vécu des habitants de la commune présent à cet atelier. Les crues rencontrées ces dernières décennies relèvent de niveaux bien moindres (décennales ou vicennales). En revanche, la centennale a une probabilité de se produire plus souvent dans les années à venir, notamment du fait du changement climatique.

Le quartier des Epinières n'est pas inclus dans le projet. Pour quelle raison ? Le quartier des Epinières est impacté par des ruissellements provenant des versants, et non des inondations par surverse des cours d'eau. Le projet vise à protéger les habitants de Saint-Siméon-de-Bressieux des crues de la Baïse et de la Rivière Vieille. Les ruissellements intégrés dans le projet sont uniquement ceux qui alimentent la crue de ces deux rivières.

De nombreux quartiers de Saint-Siméon-de-Bressieux rencontrent des problèmes liés aux ruissellements. Pourquoi le projet ne prend-il pas en compte ces phénomènes, eux aussi très impactants ? Le projet est axé sur la crue des rivières et non les phénomènes de ruissellement qui sont présents sur la commune. Ces ruissellements ne font pas partis de l'objectif du projet. Les dommages causés par des crues de rivières (mesurés en m³ d'eau déversés par seconde) sont beaucoup plus importants que ceux causés par les ruissellements. Pour rappel, aucune crue centennale n'est intervenue depuis des décennies mais les dégâts seraient très importants si elle intervenait.

Est-il possible d'avoir davantage d'explication sur le débordement de la Rivière Vieille sur la route départementale « de Saint-Etienne » en cas de crue ? Ce débordement intervient pour une crue supérieure à la crue décennale (qui a une chance sur dix de se produire tous les jours), et pas pour les crues plus faibles. A cet endroit, l'eau ruissellera mais ne sera pas stockée. Elle sera évacuée par le biais des fossés situés en amont et en aval du barrage.

Le barrage de Chardonnières ne représente-t-il pas un danger pour les habitants situés en aval du fait qu'il conduit à l'accumulation de quantités d'eau allant jusqu'à 3 mètres de haut ? Le remplissage du bassin n'interviendra qu'à partir de la crue décennale. Aucun remplissage ne se fera pour un débit normal du cours d'eau. Par ailleurs, les crues du secteur ne dureront que quelques heures, et le temps de vidange total de l'ouvrage s'élèvera à une dizaine d'heure. Il n'y aura donc pas d'effet pénalisant par le stockage des eaux en crues car elles ne resteront pas dans l'ouvrage sur un laps de temps suffisant pour avoir le temps de s'infiltrer. La loi n'autorise pas la création d'ouvrages créant ou

accroissant un danger pour les personnes et les biens situés à proximité. Par conséquent, le dossier du projet, pour être validé, devra démontrer que l'ouvrage ne constitue pas un accroissement du risque par rupture de l'ouvrage ou par effets souterrains.

Le projet ne conduira-t-il pas à rendre plus humides les sols au niveau de Chardonnières et du Hameau du Temple ? Le projet ne contribuera pas à réduire les impacts sur les habitations liées au ruissellement ou à la remontée de la nappe souterraine. En revanche, il n'aggraver pas ces phénomènes.



Figure 1 Vue de la réunion lors de la présentation du projet en début de séance.

Echanges sur carte en sous-groupe

Un temps a été consacré à des échanges sur le projet en 3 sous-groupes, chacun composé d'une douzaine de personnes. Trois cartes ont été mises à disposition des groupes :

- Une modélisation de la crue centennale en situation actuelle (avant le projet),
- Un plan des aménagements prévus dans le cadre du projet,
- Une modélisation de la crue centennale lorsque le projet sera réalisé.

Ces cartes ont été expliquées aux participants par les membres du SIRRA et les bureaux d'étude. Elles ont fait l'objet de questions/réponses sur le risque inondation, les aménagements proposés, les impacts attendus, etc. Les questions stratégiques méritant une réponse à l'ensemble des participants ont été identifiées et ont fait l'objet d'une synthèse en grand groupe à la suite de ce temps en sous-groupes.

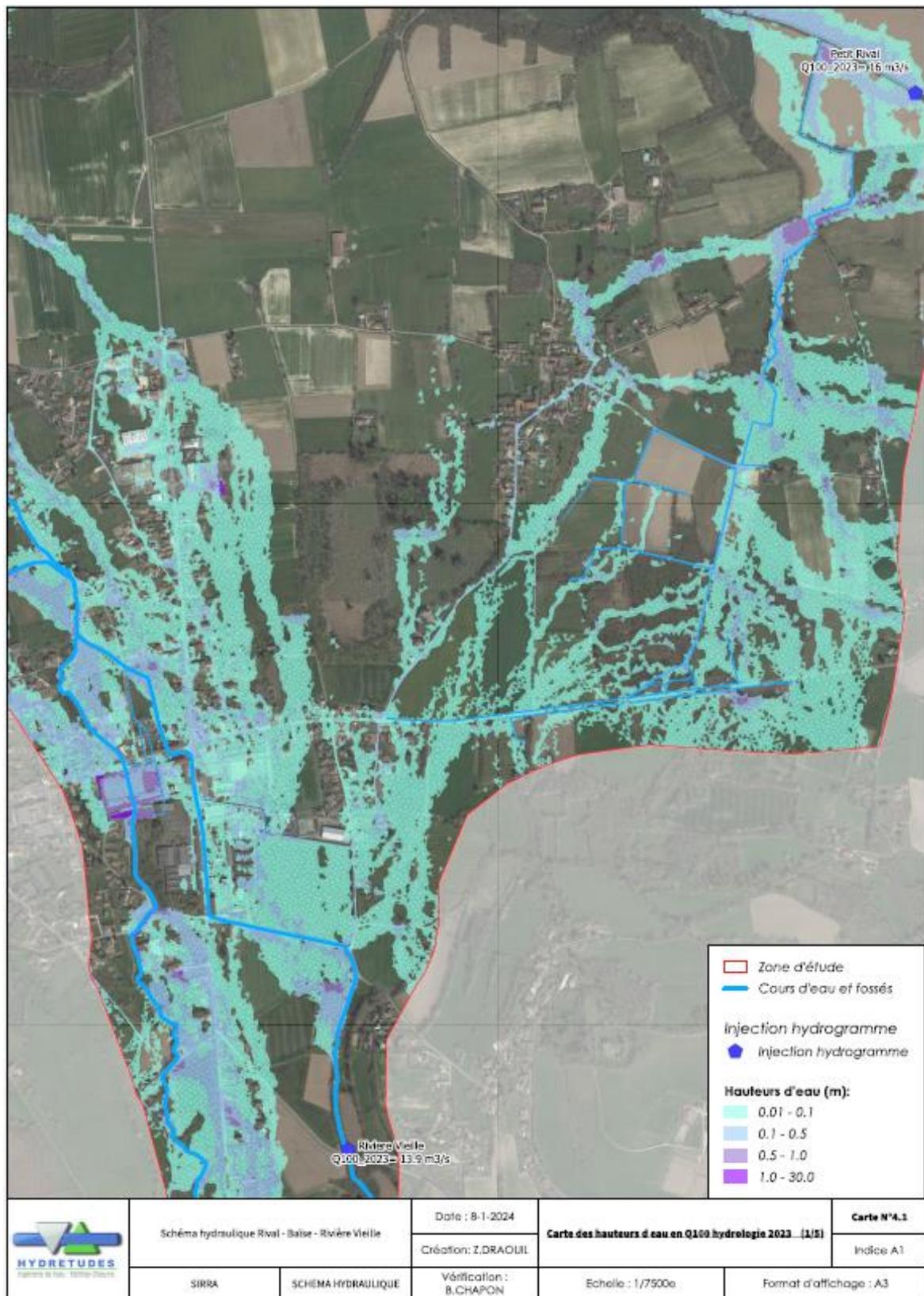


Figure 2 Modélisation de la crue centennale en état initial

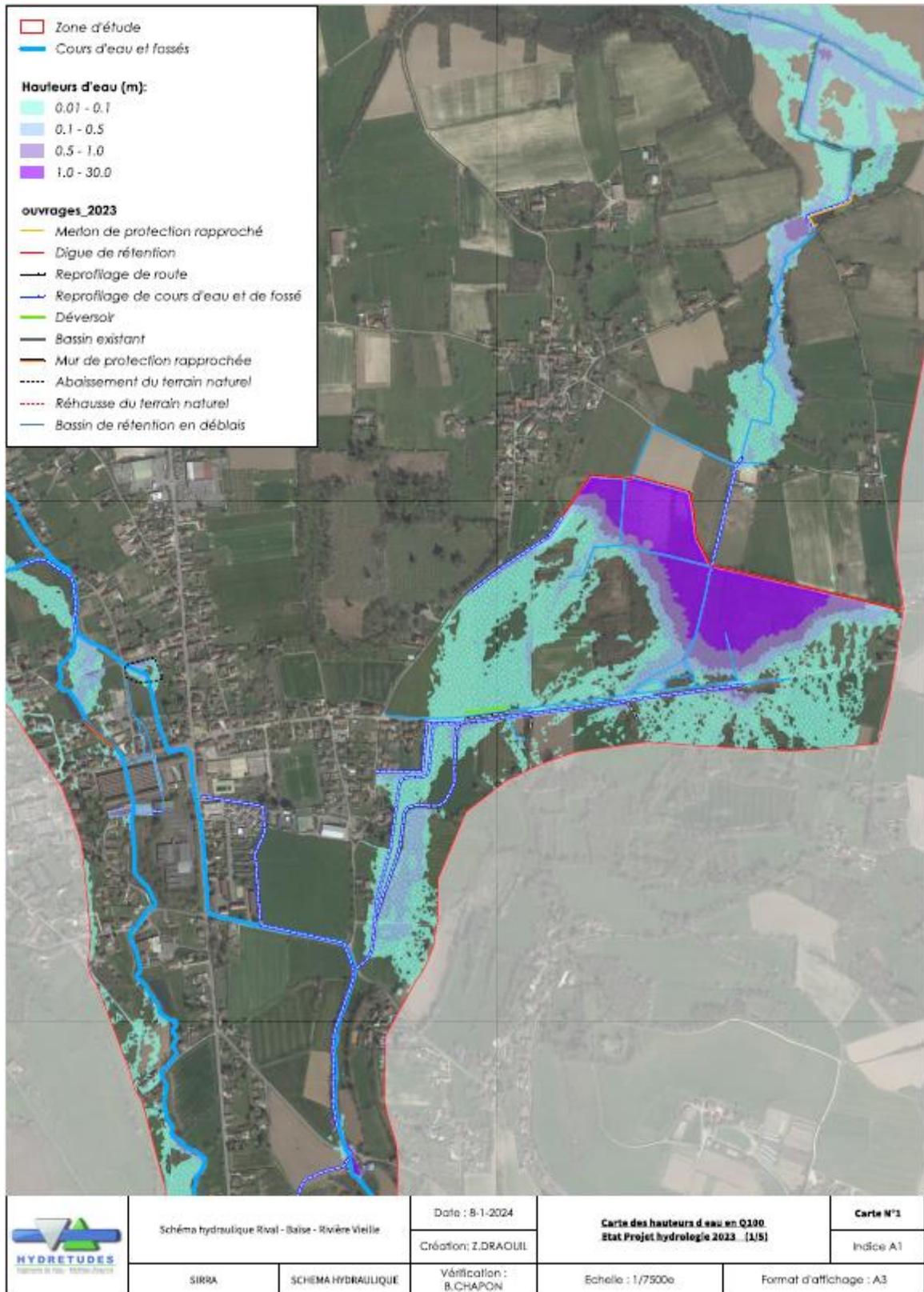


Figure 3 Modélisation de la crue centennale en état projet

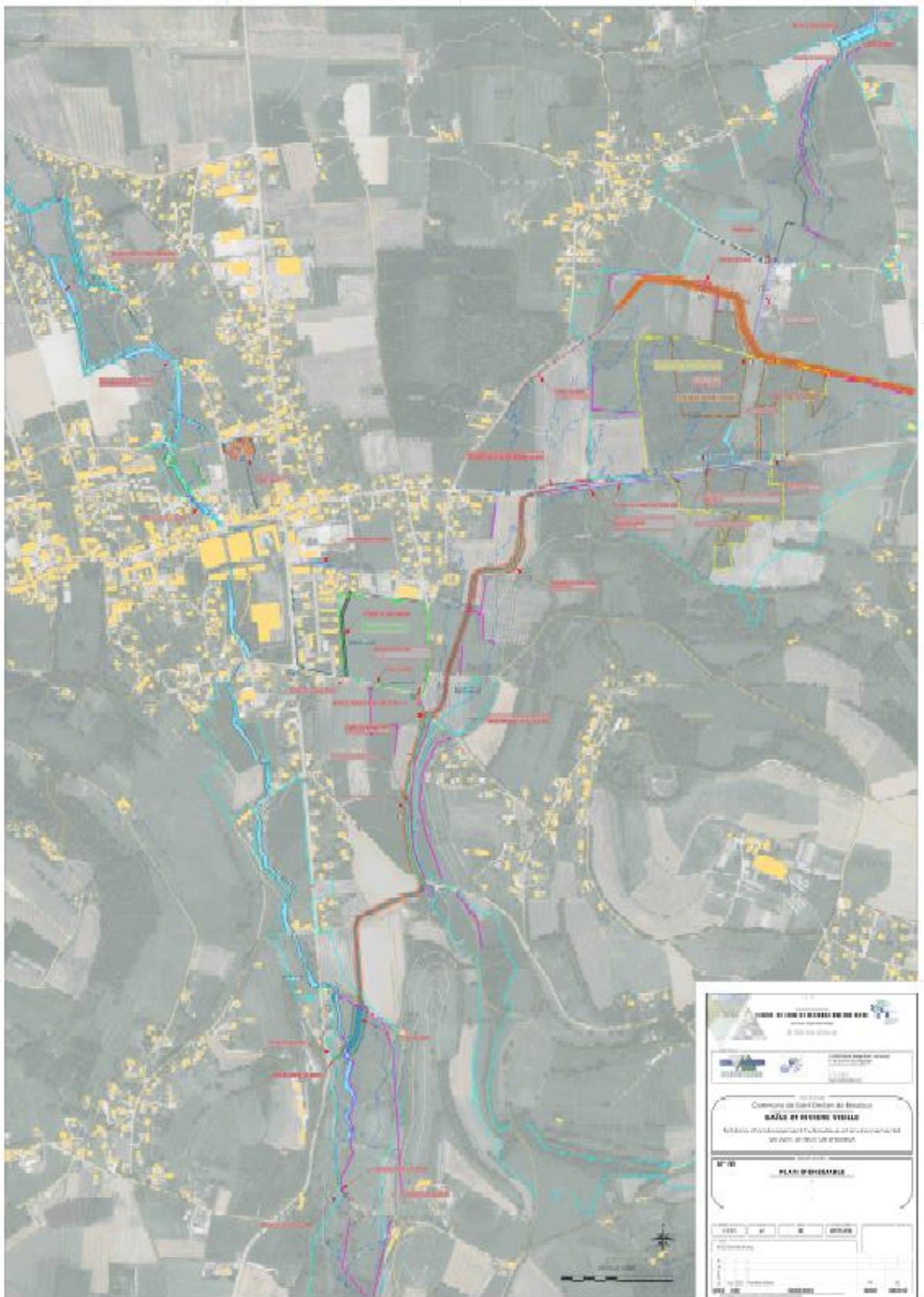


Figure 4 Plan des aménagements prévus dans le cadre du projet

Synthèse en grand groupe

La synthèse en grand groupe a concerné 3 questions fondamentales pour la compréhension du projet et qui ont fait l'objet d'importants échanges en ateliers :

- Le fonctionnement du barrage au niveau de Chardonnières ;
- L'entretien des ouvrages créés ;
- La prise en compte des ruissellements dans le projet.

Fonctionnement du bassin de Chardonnières

Le bassin ne se remplira pas en fonctionnement normal du cours d'eau. Il restera donc sec, et ne commencera à se remplir qu'à partir de la crue décennale et jusqu'à la crue centennale. En cas de crue plus importante, un déversoir est prévu, qui restera fonctionnel jusqu'à la crue millénaire. En cas de mise en fonctionnement de cet ouvrage et donc de sur-inondation de terres agricoles, des indemnités sont prévues dans le cadre de protocoles spécifiques avec les exploitants.

La conception de l'ouvrage fait appel à des études d'ingénierie et respecte une réglementation très précise, qui mobilise des études géotechniques, la création de fondations, de géotextiles de protection etc. Des fossés sont prévus pour drainer l'eau autour du barrage (en amont et en aval). Des masques imperméables sous digue pourront être mis en place pour éviter les passages d'eau souterrain et éviter les infiltrations. Un merlon est aussi prévu en bord de parcelle entre Jarfanière et le hameau du Temple, le long du chemin des Templiers. Il drainera et arrêtera les eaux qui ruissellent en direction du Temple.

Le déversoir de sécurité est prévu pour entrer en fonction en cas de crue supérieure à la crue centennale. Il a été dimensionné pour permettre l'évacuation de l'eau jusqu'à une crue d'occurrence millénaire. Des scénarios de rupture vont être étudiés lors des étapes à venir et seront mis à disposition. Le « pire » scénario sera testé, c'est-à-dire une rupture au point du barrage situé le plus proche des habitations du Hameau du Temple. Pour autant, compte tenu de la configuration de la plaine, le point de rupture potentiel ne situe pas à ce niveau.

Des modélisations de l'insertion du barrage dans le paysage seront également produites et mises à disposition. Des ateliers spécifiques visant à réfléchir à ces aménagements paysagers seront organisés dans les suites du projet.

Lors des travaux, l'utilisation des voies existantes sera privilégiée. Si nécessaire, les accès supplémentaires seront créés dans certaines parcelles, après accord avec les propriétaires, puis remis en état, y compris les terres agricoles (selon une démarche spécifique destinée à préserver leur structure, l'horizon végétal etc.). Les travaux s'écouleront sur plusieurs années. Il ne sera pas possible d'intervenir sur une année complète.

L'entretien des ouvrages hydrauliques

Différents éléments réalisés dans le cadre du projet seront considérés comme des ouvrages hydrauliques : vannes, buses, barrage, lit de rivière, etc. Le SIRRA aura, vis-à-vis de ces ouvrages, une obligation d'entretien. Pour cela, le syndicat produira un plan d'entretien associé à un budget et à un protocole de contrôle, destiné à vérifier que ces ouvrages restent fonctionnels (astreintes pour intervenir lors des événements de crise, visites post-crues pour vérification et remise en l'état, etc.).

La propriété foncière de ces différents ouvrages pourra rester inchangée. Elle pourra également revenir au SIRRA, qui proposera d'acquérir certaines portions de parcelles concernées (emprise au sol des ouvrages) pour en faciliter les opérations de surveillance et d'entretien.

Sur le territoire comme partout en France, les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien du cours d'eau jusqu'au milieu de son lit. Lorsque l'état de la végétation, du fond du lit ou des berges présente une menace pour les personnes et les biens situés sur le territoire, le SIRRA peut se substituer aux propriétaires pour assurer une opération d'entretien. Cela se fait dans le cadre d'une Déclaration d'intérêt général (DIG). Par exemple, le Rival a fait l'objet de ce type d'intervention aux différents endroits stratégiques du point de vue du risque inondation. Il n'est pas interdit aux propriétaires

riverains de cours d'eau d'intervenir dans le lit et de réaliser des curages. Cela est soumis à des demandes d'autorisation auprès des services de l'Etat et au respect de certaines conditions.

La prise en compte des ruissellements de surface

Le ruissellement de surface qui se produit au niveau de la zone des Epinières ne peut être capté par le barrage de Chardonnières pour des raisons topographiques. Un entretien du ruisseau des Epinières permettrait de réduire les impacts du ruissellement dans cette zone. La possibilité que le SIRRA réalise un entretien de ce ruisseau en dehors du présent projet pourra être discutée au sein du syndicat et un retour sera fait aux habitants de cette zone.

Pourquoi la commune de Brézins, voisine de Saint-Siméon-de-Bressieux, ne dispose pas du même niveau de protection ? Un schéma global d'aménagement hydraulique du bassin versant de Bièvre Liers Valloire est en cours d'élaboration afin de permettre une approche globale et harmonisée de la protection contre les inondations sur l'ensemble du bassin versant. Des interventions sur l'ouvrage de Brézins seront réalisées dans ce cadre.

Etapas à venir

La réunion s'est clôturée par l'énonciation des étapes à venir : (1) rencontre des deux associations (17 janv), (2) rencontre des acteurs de l'environnement en février, (3) finalisation du projet et présentation au comité de pilotage et au bureau du SIRRA en mars ; (4) réunion publique intégrant la présentation de la dernière version du projet (dans une logique grand scénario de principe à affiner dans les phases suivantes).